

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

**TRENTE HUITIEME SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES**

Nouakchott, 19-20 décembre 2003

RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF

Novembre 2003

SECRETARIAT EXECUTIF : 03 BP. 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO - tél. (226) 37 41 25/26 - Fax (226) 37 41 32 - E-mail : cilss@cilss.bf ; web : www.cilssnet.org
CENTRE REGIONAL AGRHYMET : BP. 11011 Niamey, NIGER - tél. (227) 73 31 16/73 24 36 - Fax (227) 73 24 35 - E-mail : admin@sahel.agrhymet.ne - Web : www.agrhymet.ne

REMERCIEMENTS

Cela fait déjà trois années que vous m'avez honoré de votre confiance, en me portant à la tête du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Depuis cette date, j'ai engagé un certain nombre d'initiatives importantes pour lesquelles j'ai pu bénéficier des sages conseils et des directives éclairées de Son Excellence Monsieur Alpha Oumar Konare , ancien Président en exercice du CILSS. Je voudrais lui témoigner ici mes sincères remerciements ainsi que toute ma gratitude.

Ma gratitude va également à son successeur, Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré, actuel Président en Exercice, qui fut déjà d'un soutien particulièrement efficace à notre Institution, en tant que Président du Comité de Parrainage de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel. Je suis sûr que je continuerai à bénéficier de ses conseils et de son ferme soutien.

Mes remerciements vont également à l'adresse des Ministres - Coordonnateurs successifs avec qui j'ai eu et continue d'avoir le plaisir de travailler dans un esprit de franche collaboration et dont j'ai pu bénéficier des conseils multiformes et toujours très avisés, en l'occurrence Son Excellence, Monsieur El Madani Diallo, Son Excellence, Madame Cissé Mariam K. Sidibé et Son Excellence, Monsieur Seydou Traoré.

J'ai le même plaisir à associer à ces remerciements mon frère et ami Son Excellence, Monsieur Salif Diallo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso, pays siège du CILSS, qui m'offre en permanence sa très grande disponibilité, ainsi qu'à l'ensemble des Ministres et autres autorités de tutelle qui ne m'ont pas ménagé leurs avis et leurs appuis au cours de l'exercice écoulé.

Mes remerciements vont enfin à nos partenaires au développement qui m'ont toujours accueilli à bras ouverts et m'ont beaucoup aidé de leurs pertinentes suggestions, pour la bonne marche de l'Institution.

Last but not least, je félicite et remercie l'ensemble des agents de notre Institution, que j'ai appris à mieux connaître, ce qui m'a permis d'apprécier à sa juste valeur leur grand mérite au regard des efforts qu'ils consacrent tous les jours à améliorer les performances de nos différents programmes ainsi que l'efficacité de nos interventions au profit des pays membres.

Musa S. Mbenga,

S O M M A I R E

1	Introduction	4
2	Etat de mise en œuvre des principales orientations formulées par les instances statutaires ..	5
2.1	la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel et son plan quinquennal de mise en œuvre pour la période 2003-2007.	5
2.2	La mise en œuvre des conventions issues du Sommet de la Terre de RIO.....	7
2.3	La mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou (PAO).....	9
3	Situation agricole au Sahel.....	9
4	Dossiers spécifiques	11
4.1	Le programme Spécial OCI/CILSS/BID.....	11
4.2	Fondation pour le Développement Durable du Sahel (FDDS)	11
4.3	Réglementation Commune sur l'homologation des pesticides.....	12
5	Relations avec nos partenaires	13
6	Activités destinées aux renforcements des performances de l'Institution	15
6.1	La coordination des activités.....	15
6.2	Mise en place du système de suivi-évaluation	16
6.3	Gestion des ressources humaines	16
6.4	Gestion administrative et financière.....	17
6.5	Vers l'approche programme	17
6.6	Communication institutionnelle	18
6.7	Re-dynamisation du CONACILSS	19
7	Perspectives.....	19
8	Conclusion.....	22

1 Introduction

L'année 2003 est décidément une année exceptionnelle. Non seulement, elle marque le 30^{ème} anniversaire du CILSS, mais elle a été une année où le ciel nous a apporté un bon « cadeau d'anniversaire » avec des pluies abondantes et bien réparties dans l'espace comme dans le temps et une récolte suffisante, voir excédentaire. Elle est aussi l'année de la 14^{ème} Conférence des Chefs d'Etat.

Il est donc opportun qu'elle soit une année de bilan avec la tenue de la réunion de l'évaluation du Programme d'action de Ouagadougou cinq ans après sa mise en œuvre et du Forum PRAIA+9, ainsi que la réalisation de l'évaluation du cadre décennal qui nous permettra de faire l'état de nos réalisations après les dix années de mise en œuvre du Plan de Redressement et de Relance Durable du CILSS (PRRD).

Il est heureux de constater qu'elle est aussi l'année où a abouti l'énorme effort d'assainissement des méthodes de planification, de suivi-évaluation et de gestion, entrepris ces dernières années. Nous pouvons affirmer que nous disposons aujourd'hui d'un cadre performant à même de jouer pleinement son rôle dans notre combat pour un Sahel développé, loin des cauchemars de la faim, de la soif et de la misère.

Elle est aussi, l'année où sur le plan personnel, je finis mon premier mandat à la tête de notre Organisation. Mandat au cours de duquel, avec votre appui à tous (pays membres, partenaires et cadre du CILSS), nous avons pu consolider nos acquis et impulser une nouvelle dynamique qui nous permettra de suivre l'évolution rapide du monde dans ce 21^{ème} siècle commençant.

C'est pourquoi, nous avons voulu marquer ce moment par une série d'innovations dont la plus significative est la publication du rapport sur l'état de l'environnement au Sahel. Cette initiative nous permettra désormais de suivre l'évolution de la situation environnementale tous les trois ans et de constater ainsi les évolutions significatives en vue d'asseoir les bases d'un système de veille dans ce domaine. D'autres réflexions importantes pour l'avenir de notre sous-région vous seront présentées ; ce qui montrent le dynamisme de notre organisation et sa volonté d'être le cadre où se débattent les enjeux réels de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles.

Le présent rapport innovera, lui aussi, dans le sens où, il se limitera à présenter l'essentiel des avancées enregistrées dans l'évolution des grands dossiers relevant des domaines d'intervention du CILSS, en laissant le soin aux différents rapports, soumis à votre honorable attention, de présenter les détails. Il rendra compte, d'autre part, brièvement des activités destinées à renforcer les performances de l'Institution.

Il comprendra les parties suivantes :

- I- L'état de mise en œuvre des principales décisions formulées par les instances du CILSS
- II- La situation agricole au Sahel
- III- Les dossiers spécifiques
- IV- Les activités destinées à renforcer les performances de l'Institution
- V- Les relations avec nos partenaires
- VI- Les perspectives

Vous trouverez en annexes l'état de certaines interventions du CILSS dans les pays.

2 Etat de mise en œuvre des principales orientations formulées par les instances statutaires

Un document fait le point sur l'état de mise en œuvre des orientations : résolutions et recommandations de la 37^{ème} session du Conseil des Ministres. Cependant, un certain nombre de questions méritent d'être évoquées. Il s'agit entre autres de :

2.1 la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel et son plan quinquennal de mise en œuvre pour la période 2003-2007.

Elaboré à la suite de l'exercice Sahel 21, ce cadre fut adopté à Bamako en 2000. Une stratégie régionale visant l'horizon 2015 et un plan quinquennal 2003-2007 furent élaborés et adoptés par les instances compétentes.

La stratégie régionale de sécurité alimentaire durable constitue un cadre d'orientation et d'action qui concerne et implique un ensemble d'acteurs : les différentes OIG de la région, les États membres, les organisations socio-professionnelles et les acteurs privés, etc. Avec un mandat centré sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, le CILSS est à l'évidence un des acteurs majeurs de sa mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle, au delà de l'implication constante de l'ensemble des sites et programmes majeurs politiques et techniques dans la conception du cadre stratégique, de la stratégie régionale et du programme quinquennal, il était essentiel que l'ensemble du système CILSS s'approprie complètement leurs orientations de manière à ce qu'ils constituent le cadre de référence pour l'organisation et la planification des activités des différents programmes majeurs. Il s'agit au travers de cette approche d'améliorer la cohérence des interventions du CILSS.

Dans cette perspective, une retraite des cadres a été organisée à Bamako en février 2003 afin de discuter des implications de la stratégie et du programme opérationnel sur le contenu des activités de chaque programme majeur. Pour le Sommet des Chefs d'Etats de Nouakchott, un programme de travail 2004-2007 de l'Institution, qui constitue sa contribution directe à la mise en œuvre du programme quinquennal, a été préparé. Il se focalise sur trois priorités :

- Les dossiers qui permettent de consolider l'existant : il s'agit en particulier de l'information, de la formation, de la recherche, du dialogue politique, etc. ;
- Les dossiers qui conduisent à une transformation structurelle de l'offre agricole et à une réduction durable de la vulnérabilité des populations : maîtrise de l'eau, fertilité des sols et LCD, diversification/intensification, énergies alternatives... Ces thèmes comportent des composantes « investissements » dans les pays ;
- Les dossiers qui permettent d'améliorer rapidement la gouvernance de la SA: renforcement des capacités, appui aux réseaux d'acteurs.

D'autre part, au delà des efforts réalisés à l'intérieur du CILSS pour intégrer les orientations et les priorités d'intervention du programme quinquennal de sécurité alimentaire dans les activités des programmes majeurs, des appuis ont été apportés dans quatre directions :

- La finalisation des requêtes de financement permettant une mise en œuvre équilibrée des actions prévues au sein des cinq objectifs spécifiques : Etats-Unis d'Amérique, Commission européenne, Canada, France, Italie, etc. Aujourd'hui , les besoins et concours financiers de nos partenaires se présentent comme suit :
 - *Besoins de financements sur 5 ans*
 - Programme de base : 87,2millions d'euros ;
 - Fonds régional d'investissements : 225, 4 (dont 148 millions d'euros pour la maîtrise de l'eau et 77,4 pour les énergies domestiques et alternatives).
 - *Concours financiers*
 Programme de base: 41,25 millions d'euros
 Fonds régional d'investissement :106,1 (dont 28,7 pour la maîtrise de l'eau et le développement local et 77,4 pour les énergies domestiques et alternatives.
- La conception de programmes de réduction de la vulnérabilité au travers de stratégies d'investissements ciblées. Il s'agit pour l'essentiel de finaliser et mettre en œuvre un programme régional de promotion de la petite irrigation et un autre sur les pluies provoquées;
- L'appui au démarrage de processus de conception de programmes régionaux d'intervention dans des domaines correspondants à des enjeux très importants pour plusieurs pays. Il s'agit de programmes relatifs à des filières spécifiques (élevage, pêche artisanale par exemple) ou à des thématiques fondamentales par rapport aux enjeux de protection des ressources naturelles d'une part, de croissance agricole et d'intensification, d'autre par : la protection phytosanitaire intégrée des cultures et les actions relatives à l'amélioration durable de la fertilité des sols ;

- iv. La communication en vue d'assurer la diffusion des documents de communication et de poursuivre le dialogue avec les partenaires et le plaidoyer en faveur des actions du CILSS . Dans ce domaine, le CILSS :
- a effectué un déplacement à Rome, à l'invitation de la FAO. Celui-ci lui a permis de présenter largement la stratégie régionale au niveau des différents services de la FAO, au niveau du PAM, du FIDA et de la coopération italienne, et de débattre des appuis de ces institutions à la mise en œuvre de cette stratégie ;
 - appuie la Présidence malienne du Réseau international sur la Sécurité Humaine, pour l'organisation en 2004 à Bamako d'une Conférence Internationale sur les liens entre le droit à l'alimentation et la sécurité humaine. La note d'intention, préparée par le CILSS a été présentée en mi-septembre à New-York par le Ministre malien des Affaires étrangères ;
 - a pris contact avec le Secrétariat du NEPAD et le PAM pour l'organisation conjointe d'un atelier international sur la prévention et la gestion des crises alimentaires en Afrique ;
 - a diffusé sur CFI et TV5, trois grands reportages sur ses acquis et perspectives, notamment les enjeux, orientations et ambitions du Cadre stratégique.

Enfin, une série de réflexions ont été conduites pourraient déboucher, si le Conseil le souhaite, sur la formulation de programmes pilotes. Il s'agit du domaine complexe de l'introduction des Organismes génétiquement modifiés au Sahel. Il s'agit encore du « dossier coton », qui a illustré le fossé qui existe dans la négociation internationale à l'OMC entre pays en développement et certains pays occidentaux sur la question des subventions agricoles, lors de la réunion de Cancun. Une évolution positive de ce dossier est essentielle au plan de la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au Sahel. Il s'agit enfin du dossier relatif à l'intégration des questions démographiques et de VIH/SIDA dans les stratégies, politiques et programmes de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté au Sahel. Les conclusions de ces réflexions sont soumises à votre honorable appréciation .

2.2 La mise en œuvre des conventions issues du Sommet de la Terre de RIO

Les dix dernières années ont été marquées par une activité intense du CILSS dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la désertification. Cette situation résultait de la vision selon laquelle, notre problème environnemental majeur au Sahel reste la désertification et les sécheresses récurrentes.

Depuis mon arrivée à la tête de notre institution, j'ai impulsé une nouvelle vision des questions environnementales dans laquelle, les questions de désertification, de changements climatiques et de pertes de biodiversité dans notre sous-région sont des questions intimement liées. Le CILSS prend donc une part active dans le développement de synergies dans la mise en œuvre de ces trois conventions au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

A l'interne nous avons engagé des réflexions sur la modification artificielle du climat dans la perspective d'un programme régional sur les pluies provoquées. Nous avons également développé des réflexions autour des questions de financement des projets et programmes de lutte contre la désertification par le Fonds pour l'Environnement Mondial ; utilisant à cet effet, un de nos programmes dénommés : « initiative régionale Environnement mondial et lutte contre la désertification ».

Dans le domaine de la lutte contre la désertification, le CILSS assure déjà le Secrétariat Technique du PASR et coordonne ainsi les activités des groupes thématiques où sont représentées toutes les OIG de la sous-région. Le Groupe Thématique « Coopération Scientifique et Technique » dont l'INSAH est le chef de file vient de valider en mai 2003 le document « Cadre d'orientation de la Coopération Scientifique et Technique en Afrique de l'Ouest et au Tchad ». Ce document vient compléter celui élaboré par le Centre Régional AGRHYMET et validé sur la thématique « alerte précoce et atténuation des effets de la sécheresse ».

En ce qui concerne les changements climatiques, le CRA exécute en collaboration avec la Coopération Canadienne un programme qui vise à renforcer nos capacités dans ce domaine. Dans ce cadre cinq projets thématiques ont été mis en place dans trois pays. Ils permettront de comprendre la problématique des changements climatiques en regard avec les ressources en eau, les ressources pastorales, la fertilité et l'érosion des sols. D'autres actions ont été entreprises avec des institutions canadiennes partenaires pour l'appropriation et le transfert des connaissances en matière de prévisions saisonnières et de scénarios climatiques.

Nous avons entamé des discussions avec les secrétariats des conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique afin de parvenir avec eux à la formulation de programmes conjoints de travail au Sahel et en Afrique de l'Ouest, à l'image de ce que nous faisons déjà avec le Secrétariat de la CCD dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Avec les institutions sœurs que sont la CEDEAO et l'UEMOA, des démarches communes sont en cours pour, d'une part, développer une politique environnementale globale pour l'ensemble de la sous-région et prenant en compte les différentes dimensions mises en avant par les conventions environnementales ; d'autre part, rechercher des fonds auprès des bailleurs de fonds pour le financement du PASR-AO. Il est à noter que dans ce cadre nos trois organisations sont en train de s'organiser pour voir comment, de manière effective et efficace, elles pourraient parler d'une même voix aux partenaires de coopération dans le domaine de la gestion des questions environnementales au Sahel et en Afrique de l'Ouest côtière.

Il importe enfin de souligner le rôle que le CILSS a joué dans la préparation des fiches de projets du volet environnement du NEPAD pour l'Afrique de l'ouest. La plupart des

projets préparés par le CILSS pour le compte de l'Afrique de l'Ouest ont été retenus par la réunion ministérielle de Maputo.

2.3 La mise en œuvre du Programme d'Action de Ouagadougou (PAO)

Une grande conférence a permis au milieu de cette année de faire l'évaluation à mi-parcours du Programme d'Action de Ouagadougou concernant la population et le développement.

La réunion a identifié les forces et les faiblesses constatées au cours des cinq dernières années dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la coordination des actions de mise en œuvre du PAO aux niveaux national et sous-régional (CILSS). Elle a reconnu le PAO comme étant un cadre valide et cohérent d'actions et de coopération en matière de population et de développement durable pour les pays membres du CILSS.

Partant de ce constat la réunion a recommandé :

- Le renforcement des groupes nationaux de suivi du PAO en ressources ;
- Une plus grande implication des acteurs de la société civile (réseaux parlementaires, des ONG, des journalistes) dans la mise en œuvre et le suivi du PAO au niveau national ;
- La poursuite de l'appui technique du CILSS à la révision et à l'actualisation des politiques nationales de population en prenant en compte les nouveaux paradigmes et les objectifs de développement du millénaire (ODM) ;
- Une plus grande articulation des politiques de population avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;
- Le renforcement du programme Majeur Population et Développement (CERPOD).

3 Situation agricole au Sahel

La saison passée a été catastrophique pour les pays de l'Ouest sahélien. Le CILSS en collaboration avec les pays a pu mobiliser la communauté internationale. Un effort important a été fourni par celle-ci, en complément des efforts fournis par les gouvernements en mobilisant les ressources et les dispositifs nationaux. Les tableaux suivant illustrent ces efforts.

La campagne agricole 2003/2004 a connu un bon déroulement dans tous les pays. Les pluies ont été dans l'ensemble régulières jusqu'au mois d'octobre et parfois trop abondantes au point de provoquer des inondations par endroits. La majorité des semis a été précoce par rapport à la moyenne trentenaire 1971-2000. La généralisation des semis a eu lieu au cours du mois de juin sauf au Cap Vert où les semis de maïs se sont poursuivis jusqu'en septembre. En outre, les opérations de repiquage de riz de bas-fonds et de mangroves n'ont pu être effectives qu'en partie en octobre à cause des inondations. Globalement, les besoins en eau des cultures ont été largement couverts

dans l'ensemble des pays tout au long de la campagne, à l'exception de l'extrême Nord-Ouest du Sénégal et à la limite nord de la zone agricole de la région du Kanem au Tchad.

En conséquence, les réserves en eau des sols ont été importantes dans la majeure partie des pays membres du CILSS à l'exception des zones précitées du Sénégal et du Tchad. L'indice de croissance de la végétation a été bon partout. Les pâturages sont bons et les points d'eau bien remplis.

La situation phytosanitaire est demeurée calme d'une manière générale depuis le début de la saison. Cependant, il a été signalé de fortes pressions localisées de parasites (sautériaux, mineuse de l'épi et insectes floricoles) au Niger, au Mali, au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et au Cap Vert en juillet, août et septembre. Au Niger, au Mali, au Sénégal, en Gambie et au Cap Vert, des interventions des services techniques et des brigades villageoises ont permis de limiter les dégâts. D'autre part, en fin de saison, il a été noté des attaques d'oiseaux granivores et une résurgence du criquet pèlerin dans les aires de reproduction de la Mauritanie, du Mali et du Niger. Enfin, la présence du *Striga* a été signalée dans la plupart des pays du Sahel.

Sur la base des résultats des enquêtes agricoles et des missions d'évaluation des récoltes CILSS/FAO/Gouvernements, les prévisions de production ont été affinées et arrêtées pour l'ensemble des pays. Les premières estimations évaluent la production céréalière prévisionnelle de la campagne 2003/2004 à 14.263.514 tonnes contre 11.433.844 tonnes l'année dernière.

Si ces chiffres se confirment, le Sahel connaîtra une importante production brute céréalière supérieure de 25% à celle de la campagne 2002/2003. Le niveau de production attendue sera également supérieur de 31% à la moyenne des 5 dernières années.

Par rapport à l'année dernière, les productions sont en hausse dans l'ensemble des pays, variant de 7% en Guinée Bissau à 97% au Sénégal.

En considérant la production par habitant, on remarque la même tendance. Ainsi, au niveau régional, la production par habitant sera d'environ 238 kg contre 195 kg l'année dernière. Elle est en hausse de 21% tant par rapport à celle de la campagne 2002/2003 que par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La production par habitant, comparée à celle de l'année dernière, sera en hausse dans tous les pays, sauf au Niger où elle est stationnaire. Dans les autres pays, le taux d'accroissement varie de 5% en Guinée Bissau à 91% au Sénégal.

La situation alimentaire céréalière régionale sera bonne cette année dans l'ensemble avec toutefois quelques tensions localisées. En effet, des poches de déficits conjoncturels ont été observées par endroits dans la majorité des pays. Néanmoins, l'accessibilité des populations aux céréales sera facilitée dans ces zones et dans celles structurellement déficitaires compte tenu des prix assez bas pratiqués actuellement

dans les marchés. Dans ce contexte, il est important que nos pays puissent initier une concertation entre leurs services techniques impliqués dans la collecte et l'accès aux données pour avoir une information fiable sur les flux transfrontaliers.

Mais, cette situation de relative abondance cette année pourrait créer, si on n'y prend garde, de graves difficultés aux producteurs qui risquent de voir leurs revenus s'effondrer avec la baisse importante de les prix déjà amorcée dans tous les grands pays producteurs . Aussi, est-il recommandé d'encourager la transformation des produits locaux, la reconstitution des stocks, l'intensification des échanges avec les pays côtiers et l'accélération de la mise en place d'un système régulier d'information sur les marchés. Le CILSS a retenu d'organiser en janvier 2004, une concertation régionale avec les opérateurs économiques, les SIM , les banques commerciales, l'UEMOA et la CEDEAO, ainsi que les partenaires au développement sur cette sur cette situation exceptionnelle d'excédent et sur les possibilités de le résorber.

4 Dossiers spécifiques

4.1 Le programme Spécial OCI/CILSS/BID

La 10^{ème} Conférence au Sommet de l'OCI , tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) en octobre dernier, a donné l'occasion pour le Comité de Solidarité Islamique avec les peuples du Sahel de se réunir. Cette réunion a permis de constater des avancées significatives dans ce programme. En effet, tous les pays ont présenté leurs requêtes et sur l'enveloppe de 100 millions de dollars US annoncée, plus de 95 ont été affectés.

La réunion a recommandé de faire une évaluation de tous les programmes et de présenter les conclusions à sa prochaine session.

4.2 Fondation pour le Développement Durable du Sahel (FDDS)

Au cours de l'année sous revue, notre préoccupation principale était d'obtenir la ratification de la convention portant création de la fondation par au moins cinq Etats, en vue de son entrée en vigueur.

Dans ce cadre plusieurs initiatives ont été développées et mises en œuvre : lettres de relance, contacts d'information et de sensibilisation.

Au terme de ce processus de relance et de suivi, la situation à la date du 1^{er} novembre 2003 se présente comme suit :

- Trois Etats : Le Mali, le Tchad et la Gambie ont déposé auprès du Secrétariat Exécutif du CILSS les instruments de ratification de la convention après l'adoption de la convention par leurs Parlements respectifs ;

- Les Parlements de deux Etats ; Le Burkina Faso, la République Islamique de Mauritanie ont adopté la convention et autorisé leurs gouvernements respectifs à la ratifier ;
- Le processus de ratification est en cours auprès des différents Ministères concernés dans trois pays : le Cap Vert, le Niger, le Sénégal.

Au regard de ce qui précède, il ressort que les Parlements de cinq Etats ont adopté la convention et trois Etats ont transmis les instruments de ratification.

Conformément aux dispositions régissant les traités internationaux et conformément à l'article XIII de la convention, celle-ci n'entre en vigueur qu'après la ratification et la transmission des instruments de ratification par la majorité des Etats Membres (soit cinq Etats).

Il convient donc d'accélérer la ratification de cette convention et la transmission des instruments de ratification par le Burkina Faso et la République Islamique de Mauritanie afin de permettre l'entrée en vigueur de la convention.

Si des mesures diligentes sont prises dans ce sens, on peut espérer l'entrée en vigueur de la convention dès le début de l'année 2004, permettant ainsi à la Fondation d'avoir une assise juridique et de mettre en place ses propres organes.

Le Comité de Pilotage de la Fondation, tient à cet effet sa cinquième réunion en marge des présents travaux afin d'examiner les conditions de mise en place de ces organes qui devrait en même temps consacrer la fin de sa mission.

Afin de permettre une meilleure préparation de cette nouvelle phase du processus, il est souhaitable que la contribution exceptionnelle de cent millions de francs CFA décidée par la session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le 5 juillet 2001 à Bamako, couverte jusqu'à présent à hauteur de 59 %, soit intégralement payée par les Etats retardataires.

4.3 Réglementation Commune sur l'homologation des pesticides.

La Réglementation Commune sur l'homologation des pesticides est relative à la mise sur le marché, l'utilisation rationnelle et judicieuse et le contrôle des pesticides dans les Etats membres du CILSS. Elle a été adoptée par le Conseil des Ministres en 1992 à Ouagadougou et révisée en 1999 à N'Djaména.

A partir de 1999, l'objectif principal était d'obtenir la ratification de cette convention sous-régionale. De nombreuses initiatives ont été engagées à travers des lettres de rappel, des missions de sensibilisation, d'information et de plaidoyers dans les Etats.

Suite à ces initiatives, la situation à la date du 1^{er} novembre 2003 est la suivante :

- Deux Etats : le Sénégal et le Tchad ont déposé auprès du Secrétariat Exécutif du CILSS les instruments de ratification de la convention après l'adoption de la convention par leurs Parlements respectifs ;
- Les Parlements de cinq Etats ; Le Burkina Faso, la Gambie, la Mali et la République Islamique de Mauritanie ont adopté la convention et autorisé leurs gouvernements respectifs à la ratifier ;
- Le processus de ratification est en cours auprès du Ministère concerné au Cap Vert ;
- Le processus de ratification est en attente en Guinée Bissau et au Niger.

Conformément à l'article 35 de la convention, celle ci entre en vigueur après la ratification par le 5^{ème} Etat Membre.

Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires pour l'entrée en vigueur de cette convention. Si des mesures administratives sont prises dans ce sens, on doterait ainsi la Réglementation Commune sur l'homologation des pesticides d'une assise juridique qui la hisserait au rang des conventions internationales.

Ceci permettrait en outre au Comité Sahélien des Pesticides de mieux jouer son rôle d'appui aux Etats du CILSS dans la mise en œuvre des Conventions Internationales dans ce domaine : la Convention de Rotterdam, celle de Stockholm et de Bâle.

5 Relations avec nos partenaires

Ces dernières années, un débat s'est engagé autour du positionnement du CILSS. Tout en reconnaissant la plus value du CILSS dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles, certains se posaient des questions sur sa pertinence géographique (Sahel ou Afrique de l'Ouest) et sur ses rapports avec les autres OIG de la région Ouest-africaine. Ce débat a eu le mérite de sensibiliser l'ensemble des OIG sur la nécessité de créer des synergies entre elles et de consolider chacune dans son domaine de compétence.

Dans ce cadre le CILSS a signé des conventions avec la CEDEAO, l'UEMOA et l' ALG. Avec les deux premières, une distribution des tâches s'est opérée sur le terrain. C'est ainsi que la CEDEAO, a confié au CILSS l'élaboration de sa Politique Agricole Commune (PAC) et celle du volet agricole du NEPAD. Le CILSS va appuyer aussi l'UEMOA dans l'élaboration de sa politique environnementale.

Dans le même cadre, ces deux OIG et la Banque Mondiale ont sollicité le CILSS pour contribué à la définition des aspects relatifs au volet agriculture et développement rural du Programme Régional de Réduction de la Pauvreté en Afrique de l'Ouest.

Le CILSS, tout en élargissant son action aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, s'est vu ainsi reconnu et confirmé comme référence dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles et des questions environnementales.. Nous sommes ainsi heureux de mettre notre expertise au service non seulement du développement de nos pays membres, mais au service de celui de nos frères de l'Afrique de l'Ouest. Le CILSS travaillera aussi pour le Sahel en Afrique de l'Ouest.

Dans le domaine de la lutte contre la désertification, le CILSS assure déjà le Secrétariat Technique du PASR et coordonne ainsi les activités des groupes thématiques où sont présentées toutes les OIG de la sous-région. Là aussi, notre plus value est reconnue. Elle nous permettra de créer les synergies nécessaires entre les conventions issues de Rio.

Toujours dans le cadre de nos relations avec nos partenaires, nous pensons que la création du Comité des Partenaires du CILSS (CPC) dont la deuxième réunion s'est tenue en marge des présentes instances, a permis la relance d'un dialogue politique entre nous et nos partenaires traditionnels. Le CPC confirme ainsi son rôle de cadre de réflexion et d'analyse prospective sur les sujets d'intérêt commun contribuant à construire et à alimenter une vision partagée des enjeux de développement à long terme dans la région. Ce qui est une avancée qualitative dans nos rapports avec nos partenaires qui se sont consolidés et renforcés tout au long des dernières années. Nous nous efforçons ainsi d'asseoir la confiance en les associant étroitement à tous les stades de la mise en œuvre de nos programmes. Trois sous-groupes de partenaires (1 par site) ont été constitués à Ouagadougou, Niamey et Bamako, qui constituent autant de cadres où se pratique cette participation.

Cette gestion participative a permis d'accroître la contribution de chacun d'eux, notamment l'Union européenne, le Canada, la France, l'Italie et le Danemark. Ainsi, la situation des concours financiers se présente comme suit :

- Concours pouvant contribuer au Programme de base :
 - UE: 5 millions d'euros
 - USAID: 10,75
 - Canada: 7,9
 - Danemark: 6,1
 - France: 6
 - Italie: 3
 - Allemagne: 2,5
- Concours pouvant contribuer au Fonds régional d'investissement :
 - Maîtrise de l'eau/ Dév. Local-LCD : Canada (3,7); Italie (22); France (3)
 - Energies alternatives: FED / Predas et PRS : 77,4

Avec le mécanisme mondial et dans le cadre de la recherche des financements pour les PAN/LCD, nous avons mis en place au CILSS en collaboration avec la CEDEAO, un fonds de facilitation d'un montant de 350 000 USD.

6 Activités destinées aux renforcements des performances de l'Institution

L'une de nos préoccupations permanentes a été et reste toujours le perfectionnement de nos méthodes de gestion et d'organisation.

Disposer de ressources humaines qualifiées, asseoir des procédures à même d'assurer la rigueur et la transparence de la gestion des fonds mis à la disposition de l'Institution tout en assurant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux contraintes engendrées par le système de financement : tels sont les impératifs de cette gestion.

6.1 La coordination des activités

Les domaines d'intervention du CILSS sont variés et son champ d'action est vaste. La répartition des activités sur trois sites différents confère une très grande importance aux tâches de coordination, d'harmonisation et de création des synergies, pour assurer le maximum d'impacts à ces activités.

Aussi, nous avons tenu à assurer la régularité des réunions des instances de pilotage et de coordination tels que les Conseils de direction, les réunions de direction et de coordination. La tenue cette année d'un Comité Technique de Gestion (CTG) commun à l'ensemble des Programmes Majeurs a été un pas important vers une planification coordonnée des activités .

La réalisation cette année d'un audit financier conjoint de l'ensemble de nos partenaires, inaugure la mise en place d'un système de contrôle plus rationnel. Elle montre aussi, la disponibilité de nos partenaires et illustre le climat de confiance qui s'instaure entre les acteurs du système CILSS.

Dans l'ensemble, les conclusions des différents audits montrent l'amélioration de la gestion. Le contrôle interne étroitement associé à la réalisation de ces audits a été, lui aussi, mis à contribution pour renforcer cet esprit de rigueur.

La réalisation d'une évaluation décennale et d'un audit organisationnel, dont les premières conclusions sont soumises à l'attention de nos instances, vient nous permettre de consolider nos acquis après 10 années de mise en œuvre du Plan de Relance et de Redressement Durable du CILSS. Elle devra nous permettre d'engager les réformes nécessaires à l'institution pour mettre en œuvre le cadre stratégique de sécurité alimentaire durable et d'atteindre, avec les pays et les acteurs, les résultats attendus.

L'équipe d'évaluation soumet à notre analyse trois scénarios pour le futur :

- « le changement dans la continuité » est proche du schéma actuel ;
- « la décentralisation » conduirait à une autonomisation des sites et à un fonctionnement en réseau.

- « l'intégration », qui correspond à un scénario plus mobilisateur parce que recherchant à améliorer la cohérence, l'efficacité et l'impact.

Je sollicite du Conseil l'approbation du troisième scénario, nous permettant ainsi de l'instruire davantage dans les prochains mois. Il s'agira en particulier d'adapter nos outils de planification, d'organisation et de suivi-évaluation pour répondre mieux aux exigences de l'approche programme.

6.2 Mise en place du système de suivi-évaluation

L'un des sujets récurrents des dernières années était l'absence d'un système de suivi-évaluation pertinent pour le CILSS. Cet handicap commence à être surmonté. Le système se met en place progressivement, avec ses procédures et sa structure (une cellule de suivi-évaluation a été créée), mais aussi, la formation sur ces mécanismes pour l'ensemble des cadres du CILSS.

Les documents présentés aux présentes instances ont été élaborés selon les recommandations de ce système. Nous espérons qu'ils sont désormais mieux présentés et surtout plus analytiques et plus lisibles.

L'un des avantages de ce système est qu'il nous permettra de mieux mesurer nos performances et de suivre les impacts de nos actions.

6.3 Gestion des ressources humaines

Les ressources humaines au CILSS constituent un capital précieux. C'est pourquoi, la nécessité d'une amélioration permanente des règles de gestion du personnel est bien comprise aux différents niveaux de responsabilité de l'Institution.

Ainsi des sessions de formation ont été assurées au cours de l'année sur :

- Le manuel de procédures administratives et financières ;
- La gestion du temps et l'aménagement des Institutions ;
- Le manuel de suivi-évaluation.

D'autres sessions ont ciblé des cadres administratifs et financiers (logiciel de comptabilité SUN), les documentalistes et les secrétaires (formation en informatique).

Une attention a été accordée à la maîtrise des effectifs qui ont été fortement diminués à la suite du recentrage des activités de l'INSAH. Aussi, un effort est déployé en permanence pour assurer un équilibre entre la mise en œuvre efficace des programmes et les lourdes contraintes budgétaires auxquelles nous sommes soumis.

6.4 Gestion administrative et financière

Nous sommes attelés sous la direction du Ministre Coordonnateur à trouver des solutions à l'assainissement de la situation des découverts bancaires de l'INSAH qui s'élèvent à 273 758 381 FCFA.

Suivant les instructions de Monsieur le Ministre Coordonnateur, nous avons mené des négociations qui ont abouti à un accord aux conditions ci-après :

- La non perception d'agios sur l'ensemble des 05 comptes déficitaires à compter du 1^{er} janvier 2003;
- Le remboursement avant le 31/12/03 des soldes déficitaires d'au moins deux (02) comptes pour un montant de 43 166 106 FCFA ;
- La consolidation des soldes débiteurs des trois (03) autres comptes pour un montant cumulé de 230 592 275 FCFA sur une période de 60 mois au taux de 0%, avec date de début de remboursement le 31/01/04 ;
- La clause de déchéance de terme après trois (03) échéances impayées ;
- L'engagement de fidélité.

Pour manifester notre bonne foi, il a été procédé au remboursement des 43 166 106 FCFA.

C'est ici le lieu de remercier le Gouvernement du Mali à travers le Ministre Coordonnateur et le Ministre des Finances dont l'implication a été déterminante dans l'aboutissement de cet accord.

Toutefois, au regard de la situation financière de l'Institut, marquée par l'insuffisance de financements et d'activités génératrices de ressources propres, nous pensons contribuer à l'apurement du passif grâce aux paiements d'arriérés de contributions des Etats Membres comme cela a été toujours souligné lors des précédentes instances .

Ces paiements des arriérés de contributions des Etats, malgré quelques progrès, restent le handicap majeur face aux obligations liées à une gestion efficiente.

Je sollicite donc le Conseil des Ministres pour un appel aux pays afin qu'ils s'acquittent de leurs arriérés et pour que le versement des contributions se fasse désormais dès le premier trimestre de l'année.

6.5 Vers l'approche programme

J'aimerais ici signaler l'installation progressive de l'approche programme au niveau de nos partenaires ; ce qui instaure une souplesse au niveau des financements des interventions et dénote de la confiance de nos partenaires dans nos capacités de gestion. Mais je voudrais aussi attirer l'attention de l'ensemble du système CILSS. Si l'approche programme offre plus de souplesse et de cohérence dans notre travail de programmation, le soutien de nos partenaires sera désormais beaucoup plus lié à

l'efficacité de notre système de suivi-évaluation et à l'obtention de résultats. Il est donc de la responsabilité de chacun de bien prendre la mesure des opportunités qu'offre ce changement majeur dans nos relations partenariales, en confiant un véritable leadership au CILSS mais aussi , de bien prendre la mesure des nouvelles exigences que cela comporte.

6.6 Communication institutionnelle

La recherche permanente d'une plus grande visibilité du CILSS auprès de ses partenaires et de ses États membres nous a amené à assurer la présence effective du CILSS dans les grands fora où se discutent les enjeux du développement durable. La participation d'une grande délégation à la conférence des parties de la CCD, a permis au CILSS de défendre les intérêts des Sahéliens et de l'Afrique de l'Ouest. Il fut en cela soutenu par la présence du Président en exercice , Son Excellence Monsieur Amadou Toumani Touré, à cette Conférence où il a exposé avec brio, le point de vue de nos pays.

La phase expérimentale du projet de communication participative a été menée avec succès. La phase de la généralisation dont les objectifs est de mettre cette méthode au service des PAN/LCD a été retardée par la disparition de notre collaborateur M. KONATE Yacouba auquel je veux rendre un hommage particulier en votre nom à tous. Que Dieu lui accorde sa miséricorde et l'accueil dans son vaste Paradis. Cette phase de généralisation sera effective à partir de janvier 2004 avec le recrutement de l'expert chargé de son suivi.

Nous avons réussi à combler petit à petit notre retard dans le domaine de l'audio-visuel et dans celui des nouvelles technologie de communication.

Une plus grande harmonisation de nos actions de communication a été réalisée. La maison CILSS se présente désormais comme une Institution homogène. Le développement des rencontres inter-sites, la création des mutuelles du personnel et la mise en place des espace d'échange intranet ont permis d'améliorer considérablement l'esprit de solidarité entre les agents et leur sentiment d'appartenance à la même maison.

Nous avons dans ce cadre continué à renforcer les capacités des structures chargées de la communication et à améliorer le contenu et la forme de nos publications notamment nos rapports.

L'appui aux réseaux de la société civile (REFESA, Organisation des Entrepreneurs, Réseaux d'ONG, de parlementaires et de journalistes) a été assuré.

La présence effective dans les pays du CILSS, notamment à travers les réunions ou les missions des responsables a été, elle aussi, assurée dans les limites des disponibilités.

6.7 Re-dynamisation du CONACILSS

Le Comité National du CILSS dont la composition doit être établie par un arrêté ministériel comprend l'ensemble des relais des programmes du CILSS et des représentants de la société civile. Il est l'interface entre le CILSS et les pays membres.

Son Comité Permanent est dirigé par son Secrétaire désigné par le Ministre. Son rôle est très important dans la coordination, la visibilité et l'efficacité de l'action du CILSS dans les pays.

Ces dernières années nous avons associé ces comités à l'ensemble de nos activités. Ils ont été présents à la retraite des cadres du CILSS. Le Secrétaire Permanent des pays où se tient le Conseil de Direction assiste aux réunions de ce dernier. Des formations sur les procédures du CILSS leur ont été assurées ainsi qu'un perfectionnement dans l'informatique. C'est dire que le CILSS ne ménage aucun effort pour renforcer leurs capacités. Il a, à deux reprises, fourni des équipements informatiques aux Secrétaires Permanents de ces CONACILSS.

C'est l'occasion pour moi de lancer un appel pour la re-dynamisation de ce comité en le renforçant en moyens humains et matériels. Il faut qu'ils puissent répondre aux sollicitations de nos partenaires dans les pays et qu'ils jouent pleinement leur rôle en tant que miroir de l'action du CILSS dans les pays. Leur dynamisation devenue une nécessité vitale par le système CILSS passe par la planification de leurs activités et un meilleur suivi par les autorités de tutelle.

7 Perspectives

La période qui s'ouvre est marquée par une triple ambition : il s'agit simultanément de mettre en œuvre le premier programme quinquennal de sécurité alimentaire, tout en repositionnant l'institution à deux niveaux : d'une part, consolider le rôle du CILSS dans le cadre d'un positionnement au service des autres institutions d'intégration régionale, spécialisée dans les domaines des politiques agricoles, du développement rural et de l'environnement ; et d'autre part, sur la base du scénario retenu à l'issue de l'audit organisationnel et de l'évaluation, de développer une vision institutionnelle du CILSS dans la perspective d'un nouveau cadre d'orientation décennal.

Une période d'intenses activités s'ouvre devant notre organisation qui aura à mettre en œuvre sous forme de programme de travail 2004-2007, en nous concentrant sur les dossiers cités auparavant :

- Ceux qui permettent de consolider l'existant : information, formation, recherche, dialogue politique, etc. ;

- Ceux qui conduisent à une transformation structurelle de l'offre agricole et à une réduction durable de la vulnérabilité des populations: maîtrise de l'eau, fertilité des sols et LCD, diversification/intensification, énergies alternatives ;
- Ceux qui permettent d'améliorer rapidement la gouvernance de la SA: renforcement des capacités, appui aux réseaux d'acteurs

Ce programme de travail nécessite la mobilisation des financements complémentaires conséquents. Il nous faudra donc nous concentrer d'avantage en ce qui concerne le programme de base et déployer beaucoup d'énergie pour l'alimentation du Fonds régional d'investissement.

Pour cela, nous travaillerons à renforcer et à diversifier nos relations avec nos partenaires. L'organisation de ceux-ci sous forme d'un comité de partenaires du CILSS, nous permettra de mieux coordonner nos efforts et de consolider le processus de r »ajustement, de renforcement de la cohérence des procédures et des approches.

Dans cette optique, nous travaillerons pour que notre sous-région parle de la même voie dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles à renforcer davantage nos relations de coopération avec la CEDEAO et l'UEMOA. Ces rapprochements nous permettront de renforcer les synergies et de confirmer la place du CILSS comme institution spécialisée au service de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de son projet d'intégration politique, économique et social. A court terme il s'agit de l'élaboration du cadre de politique agricole commune pour l'espace CEDEAO, de l'élaboration de la politique environnementale avec l'UEMOA et le NEPAD, de la finalisation du volet agricole du NEPAD pour la CEDEAO, et de la poursuite de la mise en œuvre du PASR.

Nous restons ouverts sur les autres sous-régions pour mettre notre expérience dans le domaine de la gestion des crises alimentaires et de lutte contre la désertification à leur disposition.

Ce déploiement vers l'extérieur sera accompagné par une action soutenue pour accélérer les changements déjà amorcés dans les mentalités et pour consolider « l'esprit de maison » du CILSS.

Nous travaillerons ainsi, à rendre l'action du CILSS plus visible et son impact plus évident en redynamisant notre communication et en perfectionnant notre système de suivi-évaluation.

Nous pensons dans ce cadre, que la dynamisation des CONACILSS, permettra à notre action dans les pays d'être plus efficace et mieux perçue tant par les populations que par les autorités de nos pays.

Toutes ces inflexions dans nos pratiques conduiront a nourrir l'élaboration du scénario de réforme, enclenchée par le travail d'audit et d'évaluation. Une fois suffisamment

mûri, le scénario retenu à l'issue de notre Conseil des Ministres devra être décliné en cadre d'orientation décennal. Ce cadre constituera le nouveau dispositif consensuel entre États, acteurs régionaux et partenaires internationaux pour conduire les programmes opérationnels permettant de répondre aux attentes concrètes des Sahéliennes et des Sahéliens pour les 10 prochaines années.

La ratification de la convention créant la Fondation pour le Développement Durable du Sahel, pour la plupart des parlements nationaux des pays membres, nous permettra dès l'année 2004 de mettre en place ses structures. Nous continuerons à l'appuyer pour qu'elle puisse réaliser ses objectifs dans les meilleures conditions.

Le Forum PRAIA+9 tenu en novembre 2003 à Bamako (République du Mali) a mobilisé les acteurs agissant dans le domaine du foncier rural. L'importance de ce problème pour le développement durable et la stabilité et la paix dans notre sus-région est évidente pour tout le monde. La mise en application des recommandations de cette importante réunion constituera un axe important de notre action. Il s'agit entre autres :

- De prendre les dispositions politiques législatives réglementaires et institutionnelles nécessaires pour renforcer le processus de réforme politique pour assurer la sécurisation foncière effective des exploitants ruraux, garantir l'accès exploitable des communautés de base, en particulier les groupes vulnérables au foncier, approfondir les processus de décentralisation en cours et œuvrer à la mise en place des politiques communes sous-régionales de gestion ;
- De renforcer les processus d'harmonisation des politiques agricoles et environnementales.

Un effort qui aboutira à terme après discussion et négociation à l'adoption par les pays Sahéliens et ceux de l'Afrique de l'Ouest d'une charte foncière sous-régionale, fournissant la sécurisation des investissements, la préservation des communautés locales et la garantie des intérêts nationaux de chaque Etat.

Enfin, je soumetts à votre appréciation la note de plaidoyer préparée en vue de promouvoir une «**Coalition Mondiale pour la maîtrise de l'eau en vue de reculer la faim au Sahel** », initiative soutenue par le Président en exercice. Cette note développe les enjeux liés à la fois à la réduction des aléas climatiques permettant de sécuriser la production agricole et de favoriser les dynamiques d'intensification, et d'autre part les enjeux liés à l'accès à l'eau potable pour l'ensemble des populations sahéliennes.

Il s'agira dans un premier temps d'obtenir l'aval du Sommet à travers une déclaration politique. Dans un deuxième temps, d'organiser sur la base des programmes en cours d'élaboration, une conférence de haut niveau et des missions de plaidoyer auprès des partenaires (Europe, Amérique, pays membres de l'OCI)

8 Conclusion

Depuis sa création, le CILSS a fondé toute son action sur le principe de la solidarité entre ses pays membres eux-mêmes et entre ces pays et la Communauté des amis du Sahel. Il a toujours travaillé dans un esprit de partage. Cette philosophie est inscrite dans ses textes fondateurs et dans les principes mêmes de sa structuration. Elle a été renforcée par l'adoption généralisée des approches participatives au niveau de l'ensemble de ses démembrements et l'application du principe consistant à favoriser autant que possible la mise en œuvre des programmes au sein des pays par les relais nationaux créés à cette fin.

En tant que cadre de concertation, il est avant tout un espace où se rencontrent les Sahéliens et leurs amis de la Communauté internationale, un lieu de dialogue sur les enjeux et défis ainsi que sur les principales problématiques liés à la sécurité alimentaire et à la gestion des ressources naturelles, à la lutte contre la désertification et à la lutte contre la pauvreté. Enfin, le CILSS travaille en permanence pour assurer la présence effective des Sahéliens dans les grands fora internationaux où se discutent les enjeux futurs du Monde. Les résultats obtenus en ces occasions contribuent à re-légitimer, s'il en était encore besoin, son ancrage sur son mandat et sur ses missions essentielles, dans le but de créer et de maintenir les conditions structurelles d'un développement durable de la sous-région. L'ensemble du personnel du CILSS par ma voix vous renouvelle son engagement et sa disponibilité à œuvrer pour cette noble cause.

SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AGRHYMET	Centre Régional d' Agro-Hydro-Météorologie du CILSS
AGROSOC	Programme Majeur de Recherches Agro-Socio-Economiques
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique centrale
CERPOD	Programme Majeur de Recherches en Population et Développement
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CONACILSS	Correspondant National du CILSS
CSRC	Comité Sous-Régional de Coordination
CSSA	Cadre stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté
FAO	Organisation des nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GT	Groupes Thématiques (du PASR)
LCD	Lutte Contre la Désertification
LCP	Lutte Contre la Pauvreté
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OIG	Organisation Inter-Gouvernementale
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAC	Politique Agricole Commune
PAN	Plan d'Action National
PAO	Programme d'Action de Ouagadougou sur la Population et le Développement
PASR	Plan d'Action Sous-Régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SA	Sécurité Alimentaire
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UMA	Union du Maghreb Arabe
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement international